



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03.89.70.90.70 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Extension de la pépinière d'entreprises de Schlierbach

4. Classifications CPV :

45 00 00 00-7 : Travaux de construction

5. Caractéristiques principales du marché :

Les travaux comprennent :

- La construction d'une extension pour un usage de « coworking »
- Les travaux sont suivis par le maître d'œuvre : cabinet d'architecture DRLW

Les travaux sont divisés en huit lots :

- Lot 01 Terrassement / Gros œuvre
- Lot 02 Etanchéité / Zinguerie
- Lot 03 Menuiserie extérieure bois-alu / BSO
- Lot 04 Echafaudage / ITE / Bardage
- Lot 05 Plâtrerie / Isolation / Faux plafond / Peinture
- Lot 06 Carrelage
- Lot 07 Electricité / courants faibles
- Lot 08 Chauffage - VMC - Rafraichissement



6. Conditions de la consultation :

- Le délai global d'exécution des travaux est de 8 mois comprenant la période de préparation est de 4 semaines.
Un ordre de service sera délivré en temps utile au titulaire de chaque lot, déterminant alors le début d'exécution des travaux le concernant.
Date prévisionnelle de démarrage des travaux : Avril 2018.
- Durée de validité des offres : 3 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Les variantes imposées au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont autorisées. Les candidats devront faire une proposition pour chacune des variantes imposées (anciennement options ou prestations supplémentaires éventuelles) pour les lots n°05 et n°08.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Le marché est organisé en lots. Une entreprise pourra répondre à un ou plusieurs lots.
- En cas de groupement d'entreprises, aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Marché autofinancé par Saint-Louis Agglomération. Les prix sont fermes actualisables.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au contrat.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant : la déclaration concernant le chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles, la liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat, la description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat



disposera pour la réalisation du marché public, les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

- Attestations d'assurance en cours de validité.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

8. Critères d'attribution :

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix	60 %
Valeur technique	40 %

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, courriel) à :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
E-mail : juridique@agglo-saint-louis.fr

Il est également disponible sur le profil d'acheteur à l'adresse électronique suivante :
<http://www.marches-publics.info>

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur.

10. Modalités de remise des offres :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer la date et l'heure exactes de réception (pli recommandé avec avis de réception, remise contre récépissé ou Chronopost remis contre signature), à :

Monsieur le Président
SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex

Ce pli porte l'indication du marché auquel il se rapporte.

La réglementation relative aux marchés publics imposant obligatoirement la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics au 1er octobre 2018, l'acheteur public



préconise la transmission des offres des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au présent règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

La réglementation relative aux marchés publics imposant obligatoirement la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics au 1er octobre 2018, afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante :**

<http://www.marches-publics.info>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

12. Autres informations :

La valeur technique sera notée à l'appréciation du pouvoir adjudicateur **en fonction du cadre du mémoire technique joint dans l'offre.**

La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ A - FICHES DETAILLEES DE REFERENCES CIBLEES | 15 points |
| ➤ B - MOYENS EN PERSONNEL ET MATERIEL AFFECTES
AUX ETUDES ET AU CHANTIER | 50 points |
| ➤ C - HYGIENE ET SECURITE | 10 points |
| ➤ D - PLANNING | 25 points |

Maître d'œuvre :

DRLW architectes
32, rue Victor Schoelcher
68060 MULHOUSE
Tél. : 03.89.60.01.01
Courriel : drlw@drlw-archi.com

13. Date limite de réception des offres :

Vendredi 9 mars 2018 à 11h00

14. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix



B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 13 février 2018

